



Journans, le 15/01/2018

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 11 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le onze janvier, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard SEYZERIAT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 10

Etaient présents :

Mesdames Marie-Pierre CORDENOZ, Judicaëlle CEVASCO, et Sylvie CHARVENET.

Messieurs Jacques VERMEULIN, André TONNELIER, Denis DARMEDRU, Georges PUVILLAN, Jean-Claude BALLET et Olivier AUDUC.

Excusée: Farida BALLET

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre CORDENOZ

L'ordre du jour est abordé.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : adopté à l'unanimité

PLAN DE DÉSHERBAGE COMMUNAL

Monsieur Etienne Homette du bureau d'études SCE présente le plan de désherbage communal afin de prendre en compte l'évolution de la réglementation concernant l'usage des produits phytosanitaires. Pour rappel, tous les produits phytosanitaires non autorisés en agriculture biologique sont interdits d'utilisation sur voirie et espaces verts depuis le 01/01/2017.

La commune souhaite passer au zéro phyto sur la voirie et les allées d'espaces verts conformément à la réglementation.

Afin de diminuer les besoins en désherbage sur la voirie, le bureau d'études a préconisé certains aménagements à savoir :

- 1214 mètres linéaires sont proposés en fleurissement de pied de mur (ou de pieds d'arbres) sur la commune.
- 291 mètres linéaires sont proposés en enherbements naturel.

Pour le cimetière, le bureau d'étude propose un aménagement sur 3 zones :

- Lors de la visite, il a été identifié la pousse de trèfle nain utilisé au cimetière de Bourg-en-Bresse pour l'enherbement du cimetière. Il est conseillé de laisser ce trèfle sur les 2 zones où se situent les pierres tombales.
- Il est conseillé d'implanter un fleurissement pied de mur le long du mur qui longe la route.
- Les allées restantes resteront entretenues manuellement par du binage ou avec le désherbeur mécanique.

Pour le camping, il est conseillé l'acquisition d'un désherbeur mécanique. 4 passages/an sont préconisés pour un résultat satisfaisant.

Matériels de désherbage conseillés :

Un désherbeur mécanique pour une utilisation au camping et au cimetière

Un réciprocatteur pour entretenir 5412 mètres linéaires de voirie

Une tondeuse pour entretenir les 290 mètres linéaires d'enherbement naturel.

Le maire indique que lors du précédent conseil, une demande de subvention a été faite à l'agence de l'eau pour acquérir une débroussailleuse TWIN-CUTTER (538 € H.T.) et un désherbeur mécanique motorisé YVMA type MD60 (2 750 € H.T.) afin de mettre en œuvre ce plan de désherbage. Dès que celle-ci aura donné l'accord de subvention, le matériel sera commandé.
La commune possède déjà la tondeuse.

Le conseil approuve ce plan de désherbage.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Présentation d'une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme concernant la parcelle suivante :

- Parcelle B 1975 d'une contenance de 493 m² située impasse des Hannetons (Lot 15)

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre de ces ventes.

ÉCOLE

Un sondage a été fait auprès des 17 familles (sauf CM2) concernant le passage à la semaine de 4 jours lors de la rentrée de septembre 2018.

16 familles ont répondu au questionnaire : 3 sans avis, 10 pour le retour à la semaine de 4 jours et 3 contre la semaine de 4 jours.

Aucun commentaire sur les raisons du maintien des 4,5 jours pour les familles qui le souhaitent.

Pour le retour à la semaine de 4 jours les motifs sont : fatigue des élèves, demande de respecter les 6 heures de cours par jour avec harmonisation des jours si possible, une plus grande régularité dans les heures d'école (les parents ont du mal avec le mercredi fin des cours à 11 h 30 et le vendredi à 15 h 45).

Lors du conseil d'école du 24 novembre 2017, il a été voté : 5 pour le retour à 4 jours et 1 abstention.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 6 voix pour et 4 abstentions valide le retour de la semaine à 4 jours et décide d'abandonner les TAP pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Les horaires d'école seront les suivants :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 9h – 12 h et 13 h 30 – 16 h 30

Matériel école :

Les instituteurs ont fait une demande pour l'achat :

- d'une table ovale avec 6 chaises pour la classe des petits
- de 3 bureaux, 5 chaises et 1 module de rangement pour la classe du haut.

Pour la table, chaises, et bureaux le montant s'élève à 638.59 € H.T.

Le prix du module de rangement sera compris entre 100.00 € et 200.00 € H.T.

Le conseil valide ces achats.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Suite à la réunion avec le Conseil départemental, il est indiqué que le bibliobus ne passera plus sur les communes. La commune devra disposer d'un local de 25 m² pour accueillir le public.

Pour le local cela ne posera pas de problème.

Pour remplacer le bibliobus, ce sont les bénévoles de la bibliothèque qui iront 2 fois par an échanger les livres environ 500 livres. Pour cela l'employé communal sera mis à disposition pour emmener et ramener les livres à Bourg-en-Bresse avec le véhicule de la commune. Une convention sera signée entre la commune et le Département.

La bibliothèque souhaite également accueillir les enfants de l'école pendant le temps scolaire. Il serait préférable que les enfants viennent en petit groupe. Pour cela il conviendrait qu'une personne puisse descendre les enfants et les remonter. Une demande à l'inspection académique sera faite pour savoir si une personne peut-être accréditée.

COMPTEUR LINKY

Une présentation sur la problématique de l'installation des compteurs Linky a été faite par Sylvie Charvenet.

Suite au débat, il a été convenu d'organiser une réunion publique sur ce thème en présence de spécialistes en la matière.

URBANISME

Suite à une certaine dérive en matière d'urbanisme, notamment l'absence de déclaration préalable pour les modifications de toiture, de façade ou construction d'abri, une lettre du village sera spécialement dédiée à l'urbanisme avec les droits et les devoirs de chacun, ainsi que les conséquences du non-respect de la réglementation.

QUESTIONS DIVERSES

- **La table des matières** souhaite organiser dans le cadre des Culturiosités 2018 huit sessions de dessin sur le thème « corps et mouvement ». Pour pouvoir réaliser ces sessions, la table des matières (association communale) aurait besoin de l'utilisation d'une vaste salle pour permettre aux modèles d'évoluer avec aisance. Une demande est faite à la commune pour occuper la salle communale les après-midi des 5, 12 et 26 février, 5, 12 et 26 mars et 9 et 16 avril 2018.
Un budget prévisionnel est présenté. Pour que celui-ci soit viable il conviendrait que la commune prête la salle communale.
Après discussion, les Culturiosités étant une animation communautaire et plus particulièrement un projet porté par l'ancienne CCBDSR, le conseil décide de mettre gracieusement à disposition la salle communale.
- **Parcelle ZH 68** : le conseil municipal autorise Monsieur Grégoire PERRON à utiliser gracieusement la parcelle ZH 68, d'une contenance de 2012 m² située Les Grandes Vignes, pour parquer son cheval. La clôture de la parcelle sera installée par le propriétaire de l'animal. Une convention d'utilisation sera faite en ce sens.

Le maire lève la séance à 23h.

Le maire,

Gérard SEYZERAT